

Le travail en ligne et le règlement de l'activité en ligne dans la discipline de la Biostatistique et de l'Informatique Médicale

1. Les étudiants **utiliseront la plateforme « Microsoft Teams »** et les comptes fournis par la faculté. La plateforme « Teams » ne sera utilisée que via **l'application installée**, et non via le navigateur. Seulement si l'application ne peut pas être installée, il est recommandé d'utiliser le navigateur « Chrome ».
2. Avec un peu de temps en avance de la réunion, pour le cours ou le travail pratique, les étudiants ouvriront la plateforme « Teams ».
3. Dans la chaîne de la série (dans le cas des cours) ou dans la chaîne privée pour les groupes (dans le cas des travaux pratiques), l'enseignant initiera une réunion (Meeting), selon le calendrier.
4. Les étudiants entreront dans la réunion en appuyant sur le bouton Rejoindre (Join).
5. Pendant le cours et travail pratique, les étudiants ont l'obligation de garder **les caméras vidéo ouvertes**, afin que leur participation aux activités d'enseignement soit visible et de garder leurs **microphones fermés** pendant la séance.
6. A la demande de l'enseignant, les microphones peuvent être ouverts. Sinon, ils doivent être maintenus fermés, afin de ne pas perturber la communication (bruit de fond).
7. **L'attitude et le comportement** des étudiants lors de la participation aux cours et aux travaux pratiques doivent être adaptés à l'acte d'enseignement. Ils doivent garder à l'esprit que l'image de la chambre et son image sont visibles pour les autres. Si la réunion est enregistrée, certaines de ces images resteront dans l'enregistrement.
8. **Les étudiants ne sont pas autorisés à enregistrer la séance.** L'enseignant peut enregistrer sa propre présentation afin de la mettre ultérieurement à disposition des étudiants sur la plateforme « Stream ».
9. **La participation aux activités** est documentée par l'enseignant, sur la base du **journal de réunion** (qui compte les entrées et sorties des étudiants à la réunion), ainsi qu'un **questionnaire** en ligne sur l'activité suivie (cours / laboratoire), qui doit être complété par étudiant lors de l'activité, et par leur **présence physique** devant les webcams personnelles.
10. **Les étudiants qui n'ont pas la preuve de participation dans le journal de réunion, ceux qui ne remplissent pas le formulaire en ligne, ou ceux dont l'image montre qu'ils ne participent pas à l'activité** (par exemple, ne regardent pas l'écran pendant la majeure partie de la séance, ou ne communiquent pas avec l'enseignant quand il demande une réponse individuelle - parce que le locuteur est éteint et ne suit pas l'activité didactique), **seront considérés comme absents** pour cette activité didactique (cours / laboratoire). Dans ce cas, **l'activité devra être récupérée** par l'étudiant. Les détails de la récupération seront établis par discussion avec l'enseignant.
11. Pendant les travaux pratiques, **l'enseignant peut demander aux étudiants de partager l'écran de l'ordinateur** afin d'évaluer la progression (et l'existence) de l'activité individuelle de l'étudiant, ainsi que de les aider s'ils ont des difficultés à réaliser les demandes. Les étudiants doivent garder à l'esprit que l'image de son bureau avec toutes les applications, icônes, fichiers, est visible lors du partage pour tous les autres collègues ainsi que pour l'enseignant. **Si la réunion est enregistrée, certaines de ces images peuvent rester dans l'enregistrement.**

12. **Les comportements inappropriés, l'interruption volontaire de l'activité d'enseignement, le refus de respecter ce règlement sont punissables** par absence pendant l'activité et, selon la gravité, d'autres mesures punitives peuvent être appliquées. Pendant cette période, l'étudiant est absent non-motivé.
13. **L'acceptation de ce règlement implique également le consentement que les images filmées** par la webcam personnelle de l'étudiant, ce qui communique audio pendant la réunion via l'interface « Microsoft Teams » et ce qui partage depuis son propre écran via l'interface « Microsoft Teams », **puissent être vues (entendues)** par les participants à la réunion, et si l'activité est enregistrée, par les membres du Teams (les étudiants dans la ligne Français 1ere année, et le personnel enseignant du 1ere année).
14. La participation aux activités didactiques de la discipline sur la plateforme « Microsoft Teams » représente l'accord implicite avec le présent règlement.
15. La récupération des absences pour le laboratoire est effectuée avec l'accord de l'assistant du groupe dans les plus brefs délais à compter de la date de l'absence si cela est dû aux raisons justifiées.
16. Les enseignants titulaires des séries / groupes proposeront des consultations en continu par e-mail ou par chat: directement sur le canal des séries / groupes ou via le chat privé de la plateforme « Teams ».

Règlement didactique

1. Les étudiants doivent participer à **70 %** des cours de matière suivie dans le Département d'Informatique Médicale et Biostatistique. Les étudiants n'ont pas le droit de participer à l'examen s'ils n'ont pas au moins 70% des présences aux cours. Toutes les absences peuvent être récupérées pendant le même semestre ou dans le suivant module si dans la même année cela est possible. Sinon, les absences seront récupérées au cours des années suivantes jusqu'à la récupération intégrale, ce qui permettra la participation à l'examen théorique.
2. L'étudiant a l'obligation de participer à toutes les activités pratiques de la matière du Département d'informatique Médicale et Biostatistique. **Il n'est pas permis d'avoir des absences non justifiées et non récupérées** et de changer le groupe de travail pratique.
3. **Les absences** aux travaux pratiques **doivent être motivées jusqu'à deux semaines après** la date des absences. Les absences seront récupérées dans un cadre organisé et **seulement avec l'assistant de groupe.**
4. La preuve de présence au cours ou laboratoire consiste dans la présence physique devant la webcam et dans le journal de réunion, ainsi que la réponse au questionnaire en ligne sur l'activité suivie (cours / laboratoire), qui doit être complété lors de l'activité.
5. **L'assistant de groupe** a le droit d'exclure les étudiants qui ont **d'autres préoccupations que celles-ci en conformité avec le travail pratique.** Dans ces conditions l'étudiant ne peut pas présenter une motivation médicale pour récupérer le laboratoire.
6. A l'examen ne seront pas acceptés que les étudiants **qui ont participé à 70 % des cours et 80 % des travaux pratiques.** Les récupérations seront permises avec l'accord de l'assistant de groupe quand la situation est favorable.
7. Les étudiants qui n'ont pas récupéré les absences des travaux pratiques ou ceux qui n'ont pas participé à au moins **70 %** des cours de matière pendant le semestre ou l'année où ils ont été programmés, doivent établir la modalité de récupération (dans le prochaine semestre /module universitaire si cela est possible dans la même année, sinon dans les prochaines années). La gestion des récupérations est attribuée à **M Prof Dr. Tudor Drugan.**
8. Afin de réussir l'examen, les étudiants doivent obtenir au moins 5 à l'examen pratique et théorique.
9. La note finale pour l'activité pratique comprend 70% de la note de l'examen pratique passé en ligne et 30% de l'évaluation reçue de l'assistant de groupe pour l'activité au cours du semestre.
10. L'examen théorique a un poids de **70%** tandis que l'examen pratique a un poids de **30%** dans le calcul de la note finale. La moyenne pondérée sera calculée si l'étudiant a validé les deux examens (il a obtenu au moins 5 à l'examen théorique et à l'examen pratique).
11. Les étudiants recevront pendant le semestre 3 devoirs optionnels: chaque devoir peut apporter 0,2 point supplémentaire au calcul de la note finale s'il est bien fait. Égarer ou plagier intentionnellement un devoir annulera tous les points obtenus jusqu'au ce moment-là.

12. Les examens pratiques / théoriques sont reconnus au cours de la même année académique. Les étudiants qui réussissent un seul examen ne sont pas obligés de le repasser la même année.
13. Les étudiants qui souhaitent passer des examens différentiels planifieront ces examens avant le début de la session des examens sur la base du reçu de paiement des frais avec l'enseignant responsable du cours.
14. Les étudiants qui souhaitent passer des examens de récupération de crédits planifieront leurs examens avant le début de la session des examens sur la base du reçu de paiement des frais avec l'enseignant responsable du cours. Dans le cas où ils n'ont pas rempli au cours des années précédentes toutes leurs obligations didactiques (la présence au cours et aux travaux pratiques), ils établiront un calendrier de récupération de ces activités et prendront en charge les absences restantes non motivées et non récupérées.